

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la communauté de communes de DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD

Par arrêté du 30 octobre 2025, le Président de la communauté de communes de Domme - Villefranche-du-Périgord a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui aura lieu pendant dix-sept jours consécutifs.

du samedi 29 novembre 2025 à 09h au mardi 16 décembre 2025 inclus à 17h.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision du 13/10/2025 n° E25000180/33, a désigné Monsieur Cédric Fagot, en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Audrey Lacaze-Thonat, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité : <https://domme-villefranche-du-perigord.fr> ;
- en **version papier** en mairies de :
 - Cénac-et-Saint-Julien, située au 1, place du 14 Juillet - 24250 Cénac-et-Saint-Julien, le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - Domme, située au 5, place de la Halle 24250 Domme, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h ;
 - Villefranche-du-Périgord, située au Bourg -24550 Villefranche-du-Périgord du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17 h.

Un accès gratuit au dossier numérique est disponible sur un **poste informatique mis à disposition du public**, au siège de la communauté de communes de Domme - Villefranche-du-Périgord _ Maison des Communes _ 21, rue Grand Rue _ 24250 Saint-Martial-de-Nabirat.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme, aménagement et habitat de la communauté de communes de Domme – Villefranche-du-Périgord depuis les coordonnées suivantes : 05.24.15.00.33 / urbanisme@comcomdv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil des mairies de Cénac-et-Saint-Julien, de Domme et de Villefranche-du-Périgord ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes de Domme - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD _ Maison des Communes _ 21, rue Grand Rue _ 24250 Saint-Martial-de-Nabirat), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : communication@comcomdv.fr
- sur le **registre numérique d'enquête publique** accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://domme-villefranche-du-perigord.fr>) ;
- De vive voix, à Monsieur le commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-après.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir leurs observations, lors de **permanences** :

- **le samedi 29 novembre 2025 de 9h à 12h, à la mairie de Domme (5 place de la halle – 24250 Domme)**
- **le samedi 06 décembre 2025, de 10h à 13h, au foyer rural situé place de la halle 24550 Villefranche-du-Périgord,**
- **le samedi 13 décembre 2025, de 10h à 13h, au foyer rural situé place de la halle 24550 Villefranche-du-Périgord,**
- **le mardi 16 décembre 2025, de 9h à 12h, à la mairie de Cénac-et-St-Julien (1 place du 14 juillet).**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de Domme - Villefranche-du-Périgord ainsi que sur son site internet (<https://domme-villefranche-du-perigord.fr>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil communautaire de Domme - Villefranche-du-Périgord.

L'arrêté portant organisation de l'enquête publique est affiché au siège de la communauté de communes de Domme - Villefranche-du-Périgord, et dans les 23 communes membres sur les panneaux d'informations municipales.